Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260506-DB_2026_18-DE

POHER COMMUNAUTE

DECISION DE BUREAU n° 2026-18

Date de convocation : 17 avril 2026

Date d'affichage : 30 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 18
Présents : 17
Votants : 18

L'an deux mille vingt-six,
Le 23 avril à dix-huit heures,

*Le **Bureau** de Poher communauté s'est réuni à Carhaix sous la présidence de* Christian TROADEC, *président,*

Présents (17) : Isabelle AUFFRET, Isabelle BOULZENNEC, Paul BOUSSARD, Dominique COGEN, Stéphane COTTY, Alexandra FRAYSSE, Didier GOUBIL, Marie-Christine JAOUEN, Patrice LE DU, Annie LE GUEN, Isabelle LE LÉON, Cédric LE MOROUX, Sophie LEVENEZ, Viviane MOISAN, Matthis TERNEL, Patrick URIEN

Procurations (1) : Daniel COTTEN à Isabelle AUFFRET

Absents : /

Prise en charge des frais de réparation d'un rétroviseur suite à un accrochage avec un véhicule du service gestion de déchets

Rapporteur : Didier GOUBIL Technicien référent : Marine MACÉ

En décembre dernier, lors d'une tournée de collecte des dépôts sauvages dans la grande rue à Carhaix, un agent a endommagé le rétroviseur du véhicule professionnel Prop' Vapo.
Aucun constat n'a été effectué au vu des faibles dommages.
Le montant des réparations s'élèvent à 329,69 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire, à l'unanimité :

- **Autorisent la prise en charge des frais de réparations du véhicule pour un montant de 329,69 € TTC.**

Carhaix, le 29 avril 2026

Le Président,
Christian TROADEC

POHER COMMUNAUTE